

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL394

présenté par
M. Bazin et M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« distance »

les mots :

« durée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient substituer au critère de la distance, le critère de la durée, pour une question de logique et d'efficacité. En effet, ce n'est pas la distance qui compte mais la durée du voyage.